

Mardi 8 septembre 2009

Comité central d'entreprise transitoire France Télévisions des 2 et 3 septembre 2009

Marche de l'entreprise de France Télévisions et information sur les grilles de rentrée

- Patrick de Carolis a réaffirmé l'importance de cette rentrée 2009 pour l'avenir de France Télévisions, tant pour la stratégie de bouquet de chaînes qui se met en place, que pour la construction de l'entreprise commune qui entre dans une phase décisive.
- L'Union européenne autorise le versement à France Télévisions, pour 2009, des 450 M€ prévus au titre de la compensation à l'arrêt de la publicité après 20h00. Elle ouvre une enquête sur le financement de France Télévisions pour les années à venir.
- France Télévisions est actuellement en avance de 70 M€ sur ses recettes publicitaires, et Patrick de Carolis souhaite consacrer ces ressources supplémentaire à la réduction du déficit des comptes pour 2009 (-135 M€ au budget initial).
- Patrice Duhamel a rappelé les grandes orientations qui guident l'offre des antennes du bouquet France Télévisions à la rentrée 2009, avec plus de complémentarité, d'harmonisation et de circulation des programmes entre les chaînes.
- L'information nationale et régionale, la culture et les programmes régionaux sont au cœur de la stratégie des programmes. Ainsi, France 3 a réalisé 265 heures de prises d'antennes événementielles exceptionnelles à fin août, ce qui à la fin de l'année devrait représenter environ une heure par jour, ceci en plus des grilles régionales. Depuis janvier 2009, ces prises d'antenne événementielles enregistrent une audience moyenne supérieure à celle habituelle de la case concernée. Ces prises d'antennes exceptionnelles seront en forte augmentation.
- L'audience estivale a été globalement satisfaisante avec un excellent mois de juillet pour France 2 ainsi qu'un très bon mois d'août pour France 3, et une couverture éditoriale et technique très satisfaisantes de grands événements : Tour de France, Championnats du monde d'athlétisme de Berlin, théâtre, opéra... A noter toutefois, la problématique de l'érosion d'audience de jeux emblématiques, actuellement traitée par les équipes concernées de France Télévisions.
- Des négociations sont en cours avec le producteur Telfrance, pour poursuivre la diffusion du feuilleton quotidien de France 3, *Plus belle la vie*, dans des conditions financières compatibles avec le modèle économique de France Télévisions.

Information préalable à la consultation sur le projet de nouvelle organisation de France Télévisions

- Des chefs de projet seront nommés à la mi-septembre, aux côtés des coordonnateurs, afin de préciser le projet d'organisation au niveau des services composant les différents secteurs. Ces chefs de projet auront pour mission d'animer des groupes de travail, afin de détailler l'organisation des secteurs par services et de préparer leur fonctionnement concret. Ils seront désignés par les responsables de domaines, sur la base notamment des revues de personnel qui ont été menées en juin et juillet 2009. Le nombre de chefs de projet par secteur pourra varier selon le nombre et la taille des services de la future organisation.

- Un point d'information complémentaire a été fait sur les synergies supplémentaires attendues du projet de nouvelle organisation, et progressivement mises en oeuvre pour répondre aux ambitions de développement prévues dans le plan d'affaires de France Télévisions. Ces synergies concernent l'ensemble des secteurs de l'entreprise (*lire le flash info du 29 juin sur la séance du CCE transitoire du 23 juin 2009*).

- La mise en oeuvre de la nouvelle organisation régionale métropolitaine devrait débuter dès janvier 2010 (nominations, principes d'organisation). Pour autant, les rapprochements géographiques induits se réaliseront progressivement. La localisation des pôles de gouvernance devrait être prochainement identifiée. Les budgets seront gérés dans ces 4 pôles avec allocation aux 24 antennes de proximité, chargées de produire, fabriquer et diffuser les programmes. En ce qui concerne l'activité communication, il a été précisé que la communication interne se situerait au sein des pôles de gouvernance et la communication externe au sein des antennes de proximité.

- Lors du débat, Patrick de Carolis a insisté sur la nécessité pour France 3 de renforcer sa présence, en complément de l'antenne premium, sur les nouveaux médias au niveau régional et local pour répondre aux attentes des téléspectateurs et offrir de nouvelles opportunités professionnelles aux collaborateurs. Les web TV, gisement important de développement pour France Télévisions et pour les réseaux, devront proposer une offre singulière et différenciante, adaptée aux nouveaux modes de consommation et aux attentes des publics. .

- Concernant le réseau ultramarin, l'arrivée de la TNT est une chance et un défi pour France Télévisions qui pourra ainsi mieux exposer son offre globale. Des préconisations sont à l'étude pour harmoniser et positionner les télépays par rapport aux chaînes nationales de France Télévisions. L'objectif est d'augmenter sensiblement le volume de programmes régionaux, en renforçant notamment leur ancrage local.

Information préalable à la consultation sur le projet de dispositif de départs volontaires à la retraite

- Il s'agissait de la deuxième séance d'information du CCE (*lire le flash info du 3 juillet sur la séance du CCE transitoire des 30 juin et 1^{er} juillet 2009*).

- Il a été rappelé que ce projet serait ouvert dès la fin de cette année et au plus tôt (probablement fin novembre) à l'issue de la procédure d'information consultation du CCE transitoire et des CE (ceux-ci étant consultés après le CCE). Il resterait ouvert jusqu'à fin 2012. Les départs volontaires s'échelonnent sur toute la durée du plan d'affaires 2009-2012 qui correspond aussi au calendrier de la transformation de France Télévisions.

- Ce projet de dispositif, fondé sur le volontariat, s'adresserait exclusivement aux personnels sous contrat à durée indéterminée, volontaires, qui ont déjà ou auront plus de 60 ans pendant l'application du dispositif, et qui pourraient bénéficier de leur retraite à taux plein.

- Le projet de dispositif devrait notamment permettre une exonération de charges sociales et fiscales, selon les textes et pratiques en vigueur.

- Les personnels concernés par le dispositif seraient informés individuellement par la Direction des modalités de ce projet.
- Un comité de suivi spécifique du dispositif qui associerait des représentants du personnel serait mis en place.
- Un expert extérieur, le cabinet Secafi Alpha, a été mandaté par le CEE transitoire afin de recevoir un éclairage approfondi sur ce dispositif.

Information sur le dispositif FTV opportunités

- Les grandes lignes du dispositif « FTV opportunités » ont été présentées. Il s'agit du dispositif d'accompagnement des personnels pendant la période de changement d'organisation de France Télévisions. Il a notamment pour objectif de préparer l'accompagnement individualisé des salariés travaillant sur des métiers en évolution ou de nouveaux métiers où qui souhaitent envisager une évolution professionnelle, compte tenu de la future organisation.
- Ce dispositif s'appuiera sur des outils, processus et pratiques RH existants : fonction RH de proximité, déploiement des entretiens individuels professionnels, rôle renforcé de la formation dans le cadre de l'Université, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, développement des compétences managériales, plus grande fluidité des démarches de mobilité professionnelle et géographique...). Il inclura aussi de nouveaux outils : formation à l'accompagnement des mobilités, points carrière, entretiens de carrière spécifiques, entretiens et tests d'évaluation, coaching individuel et collectif, espaces d'innovation dans le cadre de l'Université France Télévisions... ainsi que « France Télévisions conseil », structure destinée à valoriser les compétences internes capitalisées par des personnels dans certains métiers pour les mettre au service de l'ensemble des domaines de France Télévisions.
- Le dispositif FTV opportunités sera commenté lors d'une prochaine séance du CCE.

Information sur les mesures à adopter dans l'hypothèse du risque de pandémie grippale : élaboration de plans de continuité d'activité

- Depuis l'été, des plans de continuité d'activité dans l'hypothèse du risque de pandémie grippale de type H1N1 sont en cours d'élaboration à France Télévisions, dans chaque pôle et filiale, à la demande des pouvoirs publics, qui seuls seraient habilités à déclencher leur éventuelle application.
- Au regard de ses missions de service public, France Télévisions doit être en mesure d'assurer pleinement en toutes circonstances son rôle essentiel d'information auprès de l'ensemble des citoyens, mais aussi de continuité du service public de l'éducation auprès du jeune public (antenne France 5).
- Dans le cadre de ces plans, seuls les personnels nécessaires à la continuité des activités essentielles (information, programmation, fonctions supports...) seraient appelés à venir travailler. En conséquence, un recensement des collaborateurs susceptibles d'être mobilisés sera établi en anticipant les difficultés qu'ils pourraient rencontrer.
- France Télévisions veillera bien évidemment à la protection de ses collaborateurs, notamment les équipes de reportage et les personnels en contact avec le public. Toutes les mesures nécessaires seront prises afin de protéger la santé des salariés pour qu'ils puissent assurer en toute sécurité la meilleure qualité de service possible auprès des téléspectateurs.
- Les plans de continuité d'activité seront prochainement présentés aux CHSCT, CE et CCE transitoire.

Information sur l'application de la loi audiovisuelle en matière de diversité au sein de France Télévisions

- La loi audiovisuelle du 7 mars 2009 prévoit que la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) remette avant la fin de l'année au Parlement un rapport qui dresse le bilan de la politique de gestion des ressources humaines menée par les sociétés nationales de programmes, dont France Télévisions, afin de lutter contre les discriminations et de mieux refléter la diversité de la société française.
- Dans ce cadre la Halde va réaliser à France Télévisions un audit des procédures de gestion des ressources humaines (entretiens, analyses de documents...) et une enquête auprès des personnels, centrée sur les situations professionnelles afin d'évaluer l'égalité des chances de carrière au sein de l'entreprise. Celle-ci prendra la forme d'un questionnaire anonyme en ligne hébergé sur un site Internet extérieur, accessible début octobre pendant une dizaine de jours par les salariés qui le souhaitent depuis un micro-ordinateur interne ou externe.

Election des membres des commissions obligatoires et facultatives du CCE

- Par un vote unique (18 votants : 14 voix pour et 4 abstentions), les membres des commissions obligatoires et les présidents et membres des commissions facultatives du CCE ont été collectivement élus. Rappel des 4 commissions obligatoires : économique ; formation professionnelle et emploi ; information et aide au logement ; égalité professionnelle. Rappel des 7 commissions facultatives : nouvelles technologies ; antennes/média global ; production/fabrication et utilisation des moyens internes ; intermittents, pigistes, cachetiers, CDD et stagiaires ; suivi des missions du cahier des charges et des contenus ; TNT outre-mer ; sociale.

Dispositif de communication électronique du CCE de France Télévisions

Un dispositif de communication électronique est proposé au CCE transitoire. Il est identique dans sa conception et sa mise en œuvre à celui qui est proposé aux organisations syndicales représentatives. Il s'agit d'un site d'affichage, identifié avec un logo CCE, placé sous la responsabilité éditoriale et administrative du secrétaire du Comité, où chaque syndicat pourra mettre en ligne des documents et des publications destinés à l'ensemble des salariés de France Télévisions et accessibles depuis les ordinateurs en interne, et aussi en externe, mais après authentification.